

Délibération n°DEL-16-0118

Modification d'emplois au sein de directions de Toulouse Métropole

L'an deux mille seize le jeudi quatre février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle 902B.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	60
Procurations :	5
Date de convocation :	29 janvier 2016

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, M. Bernard KELLER
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Damien LABORDE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Franck BIASOTTO, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Francis GRASS, M. Pierre LACAZE, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, M. Romuald PAGNUCCO, M. Daniel ROUGE,

	Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Bernard SANCE	Marc PERE
M. Bruno COSTES	Pierre TRAUTMANN
Mme Dominique FAURE	Grégoire CARNEIRO
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jean-Claude DARDELET

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Toulouse	Mme Michèle BLEUSE

Délibération n° DEL-16-0118**Modification d'emplois au sein de directions de Toulouse Métropole****Exposé**

Les vacances de postes suivantes peuvent nécessiter de recourir à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

Emploi de chargé de mission « Piste des géants » – Direction culture scientifique technique et industrielle – Quai des Savoirs :

Le chargé de mission « Piste des géants » est en charge de la coordination du projet Piste des géants. De plus, il co-élabore et suit le programme muséographique de culture scientifique et technique. Dans ce cadre, il est chargé d'assurer la coordination et le suivi des différentes étapes du projet en organisant les instances de concertation et de décision, en suivant la communication interne et externe et en mettant en place des actions et animations de préfiguration du site en lien avec les partenaires concernés.

Il participe également à l'élaboration du projet muséographique et au suivi de la scénographie de l'exposition permanente et du parcours scientifique et culturel en diagnostiquant les attentes et besoins, en formalisant les principes généraux de la programmation du lieu et en s'assurant du respect du programme.

Enfin, il participe à l'enrichissement documentaire et muséographique de l'exposition permanente.

Aussi, cet emploi nécessite-t-il le recrutement d'une personne connaissant le fonctionnement des lieux culturels et disposant de notions avérées en culture scientifique et technique, pour faire le lien avec le projet culturel de Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse.

Cette personne devra, en outre, disposer de notions relatives à l'histoire de l'Aéropostale, connaître les dispositifs de médiation des musées et les procédés de recherche historique. Enfin, elle devra savoir animer des groupes de travail, faire preuve d'autonomie et de prise d'initiatives et savoir travailler en mode projet.

Compte tenu de l'expérience exigée et dans l'hypothèse où le recrutement d'un agent titulaire relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ne serait pas possible, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article 3-3 (2°) de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, selon cet article, les emplois du niveau de catégorie A peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient.

Dans cette hypothèse, étant donné le niveau de compétences attendu, la rémunération sera calculée sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'attaché territorial et sera assortie du régime indemnitaire afférent et des titres restaurant.

Emploi de chargé de mission plan de sauvegarde et mise en valeur – Direction planification et urbanisme :

Le chargé de mission plan de sauvegarde et mise en valeur (PSMV) élabore les documents relatifs au marché pour la relance et la finalisation du PSMV. Il suit également la mission avec le chargé d'études indépendant et l'État. Enfin, il effectue la liaison avec les autres services de la collectivité en phase d'étude puis pour l'application du PSMV.

Dans ce cadre, il rédige les pièces écrites du marché, réalise des plannings et effectue la veille juridique en matière de patrimoine, d'urbanisme et d'environnement. De plus, en lien permanent avec l'État, il cadre, organise et suit les études des chargés de missions, contrôle l'avancement des opérations, coordonne les différents services intervenant et élabore une politique d'acquisition de connaissances patrimoniales matérielle et immatérielle.

Enfin, il anime l'équipe dédiée au PSMV, encadre les travaux d'inventaire, développe des schémas d'orientation dans l'objectif de mettre en place une politique de préservation et de valorisation du patrimoine.

Aussi, cet emploi nécessite-t-il le recrutement d'une personne disposant d'une formation en architecture et possédant une expérience professionnelle en secteur sauvegardé.

La personne devra également posséder des connaissances en urbanisme, environnement et avoir effectué un cursus en histoire de l'art.

Enfin, la personne devra maîtriser l'historique de la politique patrimoniale de Toulouse, être en capacité d'appréhender les outils réglementaires, disposer d'un bon sens relationnel et d'une capacité au travail en équipe.

Compte tenu de l'expérience exigée et dans l'hypothèse où le recrutement d'un agent titulaire relevant du grade d'attaché territorial ou du grade d'ingénieur territorial ne serait pas possible, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article 3-3 (2°) de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, selon cet article, les emplois du niveau de catégorie A peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient.

Dans cette hypothèse, étant donné le niveau de compétences attendu, la rémunération sera calculée sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'attaché territorial ou du grade d'ingénieur territorial et sera assortie du régime indemnitaire afférent et des titres restaurant.

Emploi d'archéologue spécialiste de la période médiévale – Direction des opérations d'aménagement :

L'archéologue spécialiste de la période médiévale est responsable des opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles) sur la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et hors périmètres. Dans ce cadre, il organise les chantiers sur les plans scientifique, logistique et matériel. De plus, il est garant du respect des consignes de sécurité et d'hygiène sur les chantiers. Il anime et pilote des équipes pluridisciplinaires, rédige les rapports finaux d'opérations et les publications scientifiques.

Enfin, il participe à l'élaboration des actions de diffusion et de valorisation du patrimoine archéologique de la région toulousaine.

Aussi, cet emploi nécessite-t-il le recrutement d'une personne titulaire d'un diplôme d'archéologue et disposant d'un profil scientifique reconnu pour la période médiévale et moderne.

La personne devra en outre disposer d'une expérience significative en tant que responsable d'opérations en milieu urbain ou rural.

Enfin, elle devra être dotée du sens du contact, savoir encadrer une équipe et faire preuve de rigueur et de méthode.

Compte tenu de l'expérience exigée et dans l'hypothèse où le recrutement d'un agent titulaire relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux du patrimoine ne serait pas possible, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article 3-3 (2°) de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, selon cet article, les emplois du niveau de catégorie A peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient.

Dans cette hypothèse, étant donné le niveau de compétences attendu, la rémunération sera calculée sur la base de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux du patrimoine et sera assortie du régime indemnitaire afférent et des titres restaurant.

Emploi de développeur French Tech – Direction recherche innovation et filières :

Le développeur French Tech accompagne le directeur délégué French Tech Toulouse et le chef de projets économie numérique de Toulouse Métropole afin de garantir la mise en œuvre du plan d'actions French Tech et le respect des indicateurs de réussite validés au plan national.

Dans ce cadre, il vient en appui de la préparation et la mise en œuvre du plan d'actions et des événements organisés. Il anime et administre le site internet French Tech Toulouse et les réseaux sociaux associés.

Enfin, il suit les projets de start-up et les parcours de start-up locales référencées afin de constituer une base de connaissances, réalise des analyses statistiques et suit les indicateurs en proposant des actions correctives le cas échéant.

Aussi, cet emploi nécessite-t-il le recrutement d'une personne disposant de connaissances en développement économique et plus spécifiquement dans le domaine du numérique.

La personne devra en outre connaître les acteurs de l'écosystème numérique local, être en capacité d'analyser un plan d'affaires et disposer d'un intérêt marqué pour les technologies numériques.

Enfin, elle devra être en capacité de coordonner et accompagner des partenaires issus d'univers variés.

Cet emploi, créé pour une durée de 2 ans et fortement financé par l'État (à hauteur de 60%), fera l'objet d'un appel à candidatures.

Compte tenu de la spécificité des missions, de la durée de l'engagement et en l'absence de candidatures statutaires, il peut être envisagé de recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 (2°) de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, selon cet article, les emplois du niveau de catégorie A peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient.

Dans cette hypothèse, étant donné le niveau de compétences attendu, la rémunération sera calculée sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'attaché territorial ou du grade d'ingénieur territorial et sera assortie du régime indemnitaire afférent et des titres restaurant.

Emploi de chargé de projets nouveaux services Smart City – Direction recherche innovation et filières :

Le chargé de projets nouveaux services Smart City accompagne le directeur et le chargé d'affaires projets innovants afin de garantir la mise en œuvre et le suivi opérationnel du plan d'actions issu du schéma directeur Smart City de Toulouse Métropole.

Il coordonne les projets collaboratifs en interne pour la mise en œuvre de services innovants.

Dans ce cadre, il structure les outils et indicateurs, suit la conduite du plan d'actions auprès des agents de la collectivité ainsi qu'avec les partenaires publics et privés et participe à l'animation et à l'administration de la communication relative à la démarche Smart City.

De plus, il suit les expérimentations Smart City menées avec des start-up, effectue une veille générale sur les sujets et enjeux de la démarche et élabore des indicateurs de performance autour des actions et outils développés.

Aussi, cet emploi nécessite-t-il le recrutement d'une personne disposant de compétences en gestion de projets collaboratifs et d'un double profil ingénieur / manager, avec une sensibilité forte sur les outils numériques, les NTIC et les objets connectés.

La personne devra en outre posséder des compétences en ingénierie financière, connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et les acteurs de l'écosystème local. Enfin, la personne devra disposer de connaissances juridiques et techniques, d'un intérêt marqué pour l'innovation, les technologies et les enjeux du développement durable et parler anglais couramment.

Cet emploi, créé pour une durée de 2 ans et fortement financé par l'État (à hauteur de 60%), fera l'objet d'un appel à candidatures.

Compte tenu de la spécificité des missions, de la durée de l'engagement et en l'absence de candidatures statutaires, il peut être envisagé de recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 (2°) de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, selon cet article, les emplois du niveau de catégorie A peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient.

Dans cette hypothèse, étant donné le niveau de compétences attendu, la rémunération sera calculée sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'attaché territorial ou du grade d'ingénieur territorial et sera assortie du régime indemnitaire afférent et des titres restaurant.

Emploi d'attaché de production – Théâtre et orchestre du Capitole :

L'attaché de production assure la gestion des contrats liés aux productions du théâtre, du ballet et du chœur du Capitole.

Il gère également les budgets prévisionnels des ballets donnés à Toulouse et les contrats de tournée du ballet et du chœur du Capitole.

Dans ce cadre, il élabore les propositions budgétaires et les contrats de location, vente ou prêt de productions. Il analyse et coordonne l'information et les modifications des contrats.

De plus, il élabore les budgets prévisionnels, les contrats de tournée et assure le suivi de l'organisation des tournées en collaboration avec les équipes du ballet.

Enfin, il coordonne le projet « présences vocales » avec les partenaires extérieurs.

Aussi, cet emploi nécessite-t-il le recrutement d'une personne disposant de connaissances du spectacle vivant et maîtrisant l'organisation des événements artistiques.

La personne devra en outre connaître la législation en vigueur dans le secteur du spectacle, les réseaux des agences artistiques et des maisons d'opéra.

Enfin, elle devra faire preuve d'aisance relationnelle, posséder un sens de l'organisation, des aptitudes à la négociation et maîtriser l'anglais.

Compte tenu de la spécificité des missions, il est envisagé de recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 (1°) de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, selon cet article, les emplois du niveau de catégorie A peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.

Dans cette hypothèse, étant donné le niveau de compétences attendu, la rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 605 et sera assortie de la prime langue étrangère et des titres restaurant.

Décision

Le Bureau,

Vu la délibération DEL-15-785 du 17 décembre 2015 de transfert du personnel totalement affecté aux compétences transférées à Toulouse Métropole,

Vu la délibération du 18 décembre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Les recrutements ci-dessus mentionnés s'effectueront en priorité par la voie statutaire, par recrutement de fonctionnaires, de lauréats de concours ou de personnes reconnues travailleurs handicapés attestant du diplôme requis. Le recrutement de l'attaché de production s'effectuera par la voie contractuelle.

Article 2

Dans l'hypothèse où aucun candidat répondant aux conditions statutaires ne correspondrait aux profils recherchés, d'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel sur les emplois visés.

Article 3

Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevées sur les codes nature et fonction réservés au personnel.

Article 4

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat du vote :

Pour	65
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 04/02/2016
Reçue à la Préfecture le 08/02/2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC